

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2022

Numéro de version 14 (remplace la version 13)

Révision: 02.12.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

• 1.1 Identificateur de produit

• Nom du produit: TRAITEMENT CHOC LIQUIDE

• Code du produit: EDG05961

• UFI: 438J-W50D-XJ0N-EU8U

• 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Emploi de la substance / de la préparation

Traitement de l'eau

Groupe 1: Désinfectants.

Type de produit 2: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

• 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

• Producteur/fournisseur:

SAS AQUALUX - Groupe Chemoform
287 Avenue de la Massane
13210 Saint Remy de Provence
Tel 0978030260
www.aqualux.com

pour l'enregistrement:

Laboratoires Chemoform S.A.R.L.
10, rue du Colonel Bouvet
68530 Buhl / France

• Service chargé des renseignements: datenblatt@chemoform.com

• 1.4 Numéro d'appel d'urgence numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

• 2.1 Classification de la substance ou du mélange

• Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

• 2.2 Éléments d'étiquetage

• Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

• Pictogrammes de danger



GHS05

• Mention d'avertissement Danger

• Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

peroxyde d'hydrogène en solution

• Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

• Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Continuer à rincer.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2022

Numéro de version 14 (remplace la version 13)

Révision: 02.12.2022

Nom du produit: TRAITEMENT CHOC LIQUIDE

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

(suite de la page 1)

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

• 3.2 Mélanges

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• Composants dangereux:

CAS: 7722-84-1	peroxyde d'hydrogène en solution	≥10-<25%
EINECS: 231-765-0	⚠ Ox. Liq. 1, H271; ⚠ Skin Corr. 1A, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	
Numéro index: 008-003-00-9	Limites de concentration spécifiques: Ox. Liq. 1; H271: C ≥ 70 %	
	Ox. Liq. 2; H272: 50 % ≤ C < 70 %	
	Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 70 %	
	Skin Corr. 1B; H314: 50 % ≤ C < 70 %	
	Skin Irrit. 2; H315: 35 % ≤ C < 50 %	
	Eye Dam. 1; H318: C ≥ 8 %	
	Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 8 %	
	STOT SE 3; C ≥ 35 %	

• SVHC

- substances actives

7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution: 119 mg/g

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

• 4.1 Description des mesures de premiers secours

• Remarques générales:

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

• Après inhalation:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

• Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

• Après contact avec les yeux:

Protéger l'œil intact.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

• Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Consulter immédiatement un médecin.

• 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

• 5.1 Moyens d'extinction

• Moyens d'extinction:

Eau pulvérisée

Mousse

Poudre d'extinction

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2022

Numéro de version 14 (remplace la version 13)

Révision: 02.12.2022

Nom du produit: TRAITEMENT CHOC LIQUIDE

(suite de la page 2)

Dioxyde de carbone

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
 Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
 Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
 Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 Tenir éloigné des sources d'inflammation.
 Porter un vêtement personnel de protection.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
 Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).
 Diluer avec beaucoup d'eau.
 Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
 Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
 Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
 Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
 Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
 Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.
 Ne pas fermer les récipients de sorte qu'ils soient imperméables aux gaz.
 Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
 Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
 Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
 Peut exploser s'il est mélangé avec des substances organiques.
 Le produit n'est pas inflammable.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
 Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
 Sols et murs sans jointure et plats.
 Prévoir des sols résistant aux acides.
 N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
- Indications concernant le stockage commun:
 Ne pas conserver avec les agents de réduction.
 Ne pas conserver avec des métaux.
 Ne pas stocker avec les matières inflammables.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- Classe de stockage: 5.1 B
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2022

Numéro de version 14 (remplace la version 13)

Révision: 02.12.2022

Nom du produit: TRAITEMENT CHOC LIQUIDE

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

• 8.1 Paramètres de contrôle

• Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution (≥ 10 -<25%)

VLEP (France) Valeur à long terme: 1,5 mg/m³, 1 ppmVME (Suisse) Valeur momentanée: 2,8 mg/m³, 2 ppmValeur à long terme: 1,4 mg/m³, 1 ppm

SSc;

VL (Belgique) Valeur à long terme: 1,4 mg/m³, 1 ppm

• Informations relatives à la réglementation

VLEP (France): ED 1487 12.2019

VL (Belgique): B-VL-Moniteur Belge 12.01.2020

• Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• 8.2 Contrôles de l'exposition

• Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

• Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

• Mesures générales de protection et d'hygiène:

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

• Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

• Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

• Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Caoutchouc naturel (Latex)

• Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en cuir

Gants en tissu épais

• Protection des yeux/du visage

Protection du visage

Lunettes de protection anti-bris de verre



Lunettes de protection hermétiques

• Protection du corps:

Vêtement de protection étanche

Bottes

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2022

Numéro de version 14 (remplace la version 13)

Révision: 02.12.2022

Nom du produit: TRAITEMENT CHOC LIQUIDE

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• Indications générales

• Couleur:	Incolore
• Odeur:	Caractéristique
• Seuil olfactif:	Non déterminé.
• Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
• Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
• Inflammabilité	Non applicable.
• Limites inférieure et supérieure d'explosion	
• Inférieure:	Non déterminé.
• Supérieure:	Non déterminé.
• Point d'éclair	Non applicable.
• Température de décomposition:	Non déterminé.
• pH à 20 °C	2-4
• Viscosité:	
• Viscosité cinématique	Non déterminé.
• Dynamique:	Non déterminé.
• Solubilité	
• l'eau:	Entièrement miscible
• Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
• Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
• Densité et/ou densité relative	
• Densité:	Non déterminée.
• Densité relative	Non déterminé.
• Densité de vapeur:	Non déterminé.

• 9.2 Autres informations

• Aspect:

• Forme:	Liquide
----------	---------

• Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

• Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
• Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
• Teneur en solvants:	
• OCOV (Suisse)	0,00 %
• Teneur en substances solides:	0,0 %
• Changement d'état	
• Taux d'évaporation:	Non déterminé.

• Informations concernant les classes de danger physique

• Substances et mélanges explosibles	néant
• Gaz inflammables	néant
• Aérosols	néant
• Gaz comburants	néant
• Gaz sous pression	néant
• Liquides inflammables	néant
• Matières solides inflammables	néant
• Substances et mélanges autoréactifs	néant
• Liquides pyrophoriques	néant
• Matières solides pyrophoriques	néant
• Matières et mélanges auto-échauffants	néant
• Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
• Liquides comburants	néant
• Matières solides comburantes	néant
• Peroxydes organiques	néant
• Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
• Explosibles désensibilisés	néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2022

Numéro de version 14 (remplace la version 13)

Révision: 02.12.2022

Nom du produit: TRAITEMENT CHOC LIQUIDE

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Décomposition thermique exothermique.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions au contact des agents de réduction.
Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.
Réactions aux agents d'oxydation.
Réactions au contact de certains métaux.
Réactions aux alcalis puissants.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Hydrogène
Oxygène

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution
Oral LD50 418 mg/kg (rat)
Dermique LD50 >6.500 mg/kg (lapin)
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité subaiguë à chronique:**
7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution
Oral NOEL 37 mg/kg (souris) (OECD TG 408)
NOEL 26 mg/kg (souris) (OECD TG 108)
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**
Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**
7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution
EC50 4,3 mg/l (Selenastrum capricornutum (Grünalge))
2,4 mg/l (daphnia)
LC50 31,3 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2022

Numéro de version 14 (remplace la version 13)

Révision: 02.12.2022

Nom du produit: TRAITEMENT CHOC LIQUIDE

(suite de la page 6)

• 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
• PBT: Non applicable.

• vPvB: Non applicable.

• 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

• 12.7 Autres effets néfastes
• Autres indications écologiques:
• Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

• 13.1 Méthodes de traitement des déchets
• Recommandation:

De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

• Emballages non nettoyés:
• Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

• Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

• 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
• ADR, IMDG, IATA

UN2984

• 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
• ADR

2984 PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE

• IMDG, IATA

HYDROGEN PEROXIDE, AQUEOUS SOLUTION

• 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
• ADR, IMDG, IATA

• Classe

5.1 Matières comburantes.

• Étiquette

5.1

• 14.4 Groupe d'emballage
• ADR, IMDG, IATA

III

• 14.5 Dangers pour l'environnement
• Marine Pollutant:

Non

• 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières comburantes.

• Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

50

• No EMS:

F-H,S-Q

• Segregation groups

(SGG16) Peroxides

• Stowage Category

B

• Stowage Code

SW1 Protected from sources of heat.

• Segregation Code

SG16 Stow "separated from" class 4.1

SG59 Stow "separated from" SGG14-permanganates

SG72 See 7.2.6.3.2.

• 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

• Indications complémentaires de transport:
• ADR

E1

• Quantités exceptées (EQ):

5L

• Quantités limitées (LQ)

Code: E1

• Quantités exceptées (EQ)

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2022

Numéro de version 14 (remplace la version 13)

Révision: 02.12.2022

Nom du produit: TRAITEMENT CHOC LIQUIDE

(suite de la page 7)

• Catégorie de transport	3
• Code de restriction en tunnels	E
• IMDG	
• Limited quantities (LQ)	5L
• Excepted quantities (EQ)	Code: E1
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
• "Règlement type" de l'ONU:	UN 2984 PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE, 5.1, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
- Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
- Aucun des composants n'est compris.
- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT
- Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
- Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
- Aucun des composants n'est compris.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
- H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Date de la version précédente:** 31.05.2022
- **Numéro de la version précédente:** 13
- **Acronymes et abréviations:**
- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- SVHC: Substances of Very High Concern
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Ox. Liq. 1: Liquides comburants – Catégorie 1
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2022

Numéro de version 14 (remplace la version 13)

Révision: 02.12.2022

Nom du produit: TRAITEMENT CHOC LIQUIDE

(suite de la page 8)

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

F